

# Air

## Chiffres-clés en 2005

Nombre de capteurs : **1 (Cap d'Ailly)**

**Particules en suspension** \*Moyenne annuelle : **16  $\mu\text{g}/\text{m}^3$**   
\* Seuils d'alerte dépassés : **0**

**Ozone** \* Moyenne annuelle : **55  $\mu\text{g}/\text{m}^3$**   
\* Seuils d'alerte dépassés : **13**

Source Air normand

## Qualité de l'air

Le territoire est suivi par un capteur du réseau [Air Normand](#) qui se situe au Cap d'Ailly. C'est le seul sur l'agglomération de Dieppe. Il mesure l'ozone et les particules en suspension.

Le nombre de jours en moyenne, sur 3 ans, où la moyenne maximum sur 8 heures consécutives dépasse 120  $\mu\text{g}$  d'ozone par  $\text{m}^3$  est de 13 sur le Cap d'Ailly. Il ne doit pas dépasser 25 pour la protection de la santé humaine.

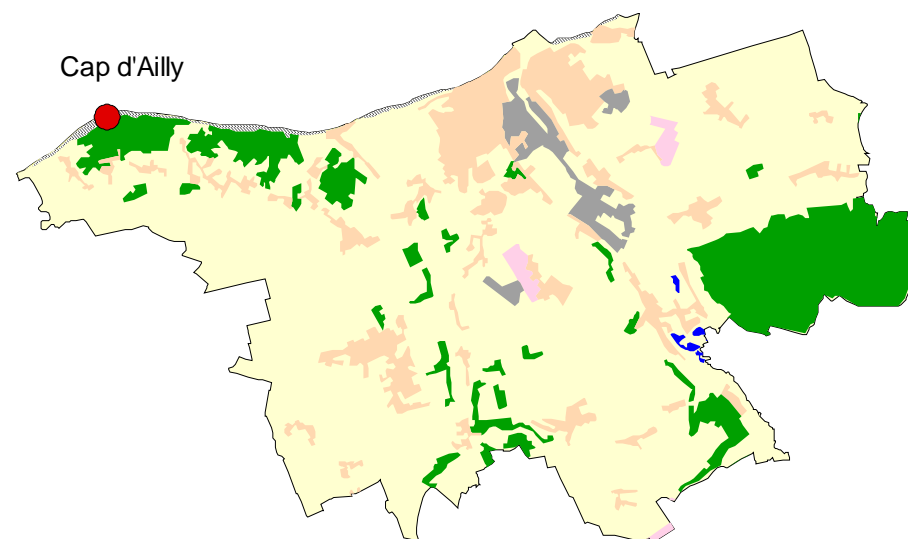
Notons l'existence d'une pollution interrégionale et d'une pollution liée aux bateaux sur l'axe Manche (Nox précurseur d'ozone).

## Gaz à effet de serre

Un seul industriel du territoire de Dieppe-Maritime est concerné par le plan national d'allocation des quotas selon l'annexe I du décret du 25 février 2005 pour la période de 2005 à 2007.

Nom établissement	Ville	Secteur	Allocation annuelle en tonnes de CO <sub>2</sub>
Nestlé France	Dieppe	Combustion agro-alimentaire	72 157
Total Haute-Normandie			17 766 195

## Le capteur de qualité de l'air sur le territoire de l'agglomération



Source : Bilan Air Normand - Cartographie : AREHN 2006.

## « Air Rives Manches »

Air Normand a développé un projet baptisé « Air Rives Manche » dans le cadre des projets de coopération INTERREG. En 2001, un dispositif de capteurs et d'analyseurs fonctionnant de manière autonome 24 heures sur 24, a été installé à côté du phare du Cap d'Ailly. La Manche qui a un effet purificateur ne permet pas d'éliminer toute forme de pollution. La coopération entre la Seine-Maritime, la Somme et l'East Sussex est née en 1999. Le dispositif international a déjà fait ses preuves puisque en 2001, les trois alertes à l'ozone recensées pendant les périodes les plus chaudes ont été répertoriées de manière similaire entre le capteur du Phare d'Ailly, et les deux autres installés dans le département de la Somme et en Angleterre. Trois sites pourtant distants de plusieurs centaines de kilomètres, ce qui prouve que les nuages polluants circulent sur de longues distances au gré des masses d'air.

## Les mesures de particules en suspension et d'ozone au Cap d'Ailly

Particules en suspension		
en 2005	moyenne annuelle en $\mu\text{g}/\text{m}^3$	16
	moyenne journalière maximale en $\mu\text{g}/\text{m}^3$	38
	date du maximum journalier	07 oct
	moyenne horaire maximale en $\mu\text{g}/\text{m}^3$	66
	date du maximum horaire	27 mars
	Nb de dépassements de $50 \mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne journalière *	0
en 2004	moyenne annuelle en $\mu\text{g}/\text{m}^3$	17
	moyenne journalière maximale en $\mu\text{g}/\text{m}^3$	45
Ozone		
en 2005	moyenne annuelle en $\mu\text{g}/\text{m}^3$	55
	moyenne journalière maximale en $\mu\text{g}/\text{m}^3$	119
	date du maximum journalier	23 juin
	moyenne horaire maximale en $\mu\text{g}/\text{m}^3$	175
	date du maximum horaire	24 juin
	nb de jours en moyenne sur 3 ans où la moyenne maximum sur 8 heures consécutive dépasse $120 \mu\text{g}/\text{m}^3$ **	13
en 2004	moyenne annuelle en $\mu\text{g}/\text{m}^3$	58
	moyenne journalière maximale en $\mu\text{g}/\text{m}^3$	164

Source : Bilan 2005 Air Normand.

\* Valeur limite 2005 :  $50 \mu\text{g}/\text{m}^3$  à ne pas dépasser plus de 35 jours par an et  $40 \mu\text{g}/\text{m}^3$  en moyenne annuelle.

\*\* Valeurs cibles pour la protection de la santé humaine : 120 microgrammes/ $\text{m}^3$  en moyenne sur 8 heures consécutives à ne pas dépasser plus de 25 jours par an, en moyenne sur trois ans.

### > Voir aussi

- > <http://www.airnormand.fr> : site d'Air normand
- > [La qualité de l'air](#) sur le Tableau de bord régional
- > [Les émissions régionales de gaz à effet de serre](#) sur le Tableau de bord régional